

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022 À 20H00

Date de convocation : 17 février 2022

Date d'affichage : 17 février 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Denis CHOPIN.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Adjoint, David GILBERT, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Catherine DOMAGNE, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Étaient absents excusés : Loïc CARRÉ a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Pierrick BARON

Secrétaire de séance : Christèle HARDY

Mme Florence GELOIN est arrivée au cours de la séance à 20h58

ORDRE DU JOUR :

Finances

- 1/Orientations budgétaires 2022
- 2/Devis à valider
- 3/Achat Photocopieur

Marchés Publics

- 4/Projet terrain multisports : DSIL, LEADER et lettres d'intentions
- 5/Etude d'opportunité pour la valorisation de la collection Maurice LANGLOIS : Comité de suivi restreint n°1
- 6/Marché Cimetière n°2 avec préau d'accueil : Avenant négatif
- 7/Marché maîtrise d'œuvre RIPAME

Ressources humaines

- 8/Débat sur la protection sociale complémentaire
- 9/Recrutement poste d'agent technique vacant

Administration générale

- 10/Déclarations d'intentions d'aliéner
- 11/Agence locale de l'énergie du pays de Fougères : Avenant d'adhésion à la convention au CEP
- 12/Compte-rendu commission culture information et communication
- 13/Compte-rendu sur l'aménagement paysager
- 14/Compte-rendu commission fleurissement
- 15/Point sur la rencontre du 3 février 2022 sur « la Réflexion sur la mise en place d'une crèche sur le secteur de l'Aumaillerie »
- 16/Nouveau nom de rue VC 16
- 17/Tarifs ménage Salle Korrigans
- 18/Permanences des élections présidentielles

Questions diverses

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : Loïc CARRÉ a donné son pouvoir à Denis CHOPIN
- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2022
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents.**

FINANCES

1/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Denis CHOPIN, rapporteur

Les élus poursuivent leur réflexion sur les nouvelles orientations pour l'année 2022. Des devis sont en cours.

2/ DEVIS A VALIDER

Denis CHOPIN, rapporteur

Dépenses Budget Assainissement

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Aussant de Saint Sauveur des Landes pour les lagunes de la commune.

Objet :

- Fourniture et pose de 2 tôles larmées ép 4/5 mm en acier galvanisé de lg totale 2350 mm x 500 mm avec renforts soudés en sous-face.
TOTAL HT : 354.00 €
- Fourniture et pose d'une structure acier, recouverte d'une tôle larmée ép 4/5 dans laquelle sera faite une trappe d'accès 800 x 1000 mm
Compris 2 trous d'évent pour les gaz recouvert d'un couvercle contre la pluie
Dimension totale de l'ensemble Diam 24500 mm
L'ensemble galvanisé
TOTAL HT : 1 671.00 €

TOTAL GLOBAL HT : 2 430.00 €

Monsieur Le Maire souligne de valider ses travaux dans les plus brefs délais pour des questions de sécurité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise Aussant de Saint Sauveur des Landes pour la somme globale de 2 430.00 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

3/ ACHAT PHOTOCOPIEUR

Denis CHOPIN, rapporteur

M. Le Maire et la secrétaire de mairie ont rencontré deux prestataires de services pour réaliser un point financier sur les dépenses photocopieur actuel.

Les deux prestataires consultés sont :

- Générale de bureautique ,7 rue de la Frébardière 35 510 Cesson-Sevigne
- ASI, 18 rue Lavoisier 35 220 Châteaubourg

Proposition Achat 2022

	Achat copieur (invest)	Prix copies (fct)
Générale de bureautique	3 274.00 € HT	0.0032 € HT noir 0.0320 € HT couleur
ASI	3 228.00 € HT	0.0032 € HT noir 0.0320 € HT couleur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** l'entreprise ASI, 18 rue Lavoisier 35 220 Châteaubourg, pour la somme de 3 228.00 € HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

MARCHES PUBLICS

4/ PROJET TERRAIN MULTISPORTS / DSIL, LEADER et lettres d'intentions

Denis CHOPIN, rapporteur

Point sur les sollicitations de subventions dans le cadre du projet d'Aires de loisirs et de sport

- **Lettre d'intentions** envoyées à Fougères Agglomération, Le Département, La Région et Agence nationale des sports
- **REGION « Bien vivre partout en Bretagne »** : Madame LENAIN, Chargée d'accompagnement et de développement territorial Aménagement et référente pour l'espace territorial Marches de Bretagne (Coesnon Marches de Bretagne – Fougères Agglomération – Roche aux fées Communauté – Vitré Communauté), s'est déplacée en Mairie le jeudi 17 février à 14h30. Le projet de la collectivité pourrait s'inscrire dans ce dispositif sous réserve des critères d'éligibilité non votés à ce jour. Une fiche projet sera complétée et envoyée début mars 2022 pour instruction de la part de la REGION.
- **DSIL 2022** : La circulaire de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 7 janvier 2022 et son guide opérationnel-exercice 2022 a été publiée. La commune va déposer un dossier (même type que la DETR) avant le 6 avril 2022. La délibération sur cette subvention sera prise au cours du prochain conseil municipal.
- **LEADER 2022** : Madame Janvier, chargée de mission du programme LEADER européen, a contacté la MAIRIE concernant son projet multisports dans le cadre des reliquats 2021 de ce programme. La commune doit s'inscrire dans certains principes fondamentaux comme l'innovation, le multi partenariat et la transférabilité

Un dossier est en cours de construction, les notifications ne devront pas intervenir avant le dépôt de notre fiche-projet auprès de ses services.

Montant min 30 000 €

Montant max éventuellement possible : 220 000 €

Autofinancement min 20% sur le projet global

5/ ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA VALORISATION DE LA COLLECTION MAURICE LANGLOIS : COMITE DE SUIVI RESTREINT N°1

Denis CHOPIN, rapporteur

Le comité de suivi restreint s'est réuni le 26 janvier 2022.

La prochaine rencontre est prévue le 26 février à 11h00 pour visiter la collection de M. LANGLOIS.

6/ MARCHE CIMETIERE N°2 AVEC PREAU D'ACCUEIL / AVENANT NEGATIF

Denis CHOPIN, rapporteur

AVENANT DAUGUET N°2

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 122/2020 du 6 octobre 2020 et n°132/2020 du 20 octobre 2020 de l'opération de création du cimetière n°2 avec préau d'accueil

VU la délibération n°55/2020 du conseil municipal du 4 juin 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de **CONCLURE** l'avenant de réduction n°2, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de création du cimetière n°2 avec préau d'accueil
. Lot n°1 VRD

Attributaire: SARL DAUGUET Serge TP – 4 rue des rochelettes – 35 133 LECOUSSE

Marché initial du 20 octobre 2020. - montant : **201 000.00 € HT**

Avenant n° 1 - montant 596.50 € HT

Avenant n° 2 - montant -8 000.00 € HT

Nouveau montant du marché : 193 596.50 € HT

Objet : moins-value sur le béton

- d'**AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

7/MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RIPAME

Denis CHOPIN, rapporteur

M. LE Maire au conseil municipal que le maître d'œuvre choisi ne remplit pas sa mission.

Le sujet sera de nouveau abordé au prochain conseil municipal.

RESSOURCES HUMAINES

8/DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Denis CHOPIN, rapporteur

Obligation pour toutes les assemblées délibérantes d'organiser un débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire (PSC) d'ici le 18 février 2022. Notre CDG peut nous accompagner dans cette démarche.

PREVOYANCE 2022

- La commune participe dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, à hauteur de 70% de la cotisation due, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Trois agents sur quatre ont souscrits une prévoyance dans ce cadre.

PREVOYANCE A COMPTER DE 01/2025

- La participation sera obligatoire (incapacité, invalidité, inaptitude ou décès) à hauteur de 20% (d'un montant plancher) au financement du risque prévoyance. Ce sera une nouvelle obligation de prise en charge pour la commune envers tous les agents.

MUTUELLE 2022

- A ce jour, la commune ne participe pas au financement partiel de la mutuelle

MUTUELLE A COMPTE DE 01/2026

- L'ordonnance prévoit une participation minimale des employeurs territoriaux de 50% en santé (maternité, maladie, accident)

• **Données locales**

-Le nombre d'agents : 5

-Le nombre d'agents : 5 à temps complets (dont un apprenti)

-Répartition par catégorie : 3 agents Catégorie C et 1 agent Catégorie B et 1 apprenti

-Répartition par filières : .3 agents en filière technique (dont un apprenti) et 2 agents en filière administrative

Participation en santé depuis : Néant

Montant de la participation : Néant

Dispositif en place : Néant

Taux d'adhésion : Néant

Participation en prévoyance maintien de salaire depuis : 01/01/2013 (Délibération du 29.10.2012.)

Montant de participation :

20.00 €/par mois/par agent volontaire au 01.01.2013

30.00 €/par mois/par agent volontaire au 01.01.2017.

70% du montant garanti/par mois/par agent volontaire depuis 01.11.2018

Dispositif en place : Labellisation

Taux d'adhésion : 70% du montant de la garantie

09/RECRUTEMENT POSTE D'AGENT TECHNIQUE VACANT

Denis CHOPIN, rapporteur

Mardi 15 février dernier, l'agent en charge des bâtiments communaux et des espaces verts a démissionné et a sollicité un préavis d'un mois à la place de trois mois réglementaires.

Monsieur Le Maire a pris acte de sa décision et a accepté sa demande.

Une offre d'emploi sur le portail de l'emploi territorial a été publiée le 22 février 2022 pour une durée d'un mois.

Toute personne intéressée pour ce poste à pourvoir, doit se renseigner en Mairie et déposer un curriculum vitae et une lettre de motivation avant le 23 mars 2022.

ADMINISTRATION GENERALE

10/DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Denis CHOPIN, rapporteur

RAPPEL : Un droit de préemption urbain (DPU) est instauré sur le bourg de La Selle-en-Luitré (un autre DPU est également instauré sur la zone de l'Aumaillerie au profit de Fougères Agglomération). Le DPU est un outil permettant à la commune si elle le souhaite de s'approprier un bien immeuble à l'occasion de sa cession par un tiers.

C'est pourquoi lors de chaque cession de bien immeuble situé dans la zone de DPU, les notaires interrogent les communes pour savoir si elles souhaitent activer ce droit. Cette interrogation se fait via l'envoi d'un formulaire nommé Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA).

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles Zk 204P, 12 D le hameau du coteau. Ces parcelles sont incluses dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

.....

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles Zk 204p, 12 B le hameau du coteau. Ces parcelles sont incluses dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

.....

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles ZE 0122 et ZE 0123, 12 résidence Bellevue. Ces parcelles sont incluses dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

11/AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU PAYS DE FOUGERES : AVENANT D'ADHESION A LA CONVENTION CEP

Denis CHOPIN, rapporteur

Notre commune bénéficie depuis plusieurs années du service de Conseil en Energie Partagé (CEP), nous permettant d'être accompagnés sur le suivi de nos consommations d'énergie ainsi que sur nos travaux d'améliorations thermiques. Cet accompagnement est formalisé par une convention d'adhésion signée entre notre commune et l'association « Pays de Fougères, marches de Bretagne ».

Pour faire suite à la création de l'Agence Locale de l'Energie le 5 juillet 2021 qui vient remplacer l'association « PAYS DE Fougères, marches de Bretagne », il nous faut valider l'avenant à la convention d'adhésion permettant de prendre en compte ces modifications.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant de la convention d'adhésion suite à la création de l'Agence Locale de l'Energie
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

De plus, notre commune est concernée par le Décret n°20196771 du 23 juillet 2019, qui impose une réduction des consommations d'énergie finale d'au moins 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050 pour les bâtiments supérieurs à 1000 m². Afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place de ce décret tertiaire, le Conseil d'Administration de l'Agence Locale de l'Energie a décidé de proposer aux collectivités adhérentes au CEP un accompagnement du service collectivité de l'ALE avec une mission complémentaire au service CEP.

Cette mission serait facturée 800.00 €

La commune a déjà engagé des actions depuis deux ans pour atteindre ses objectifs. Mais beaucoup, reste encore à faire, d'où l'importance d'être accompagnés techniquement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE SON AVAL** pour cette mission supplémentaire dans le cadre du Décret n°20196771 du 23 juillet 2019,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

12/COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CULTURE INFORMATION ET COMMUNICATION

Denis CHOPIN, rapporteur

Le Maire a chargé la commission culture information et communication, d'étudier la faisabilité d'un film pour la promotion de La commune de la Selle-en-Luitré.

Florence GELOIN et la commission se sont rapprochées de M et Mme AZE pour la réalisation de cette vidéo. Ils seront en charge de sa mise en œuvre en suivant un cahier des charges précis.

13/COMPTE-RENDU SUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER FLORENCE

Florence GELOIN, rédactrice

Nouvelle réflexion aménagement paysager

Florence GELOIN a rendu compte de la réfection de l'aménagement paysager du bourg.

Bien que l'étude de l'Atelier du Marais soit très intéressante et novatrice, il est décidé de ne pas engager les travaux dans leur intégralité pour des raisons budgétaires ; le terrain multisports étant la priorité du conseil municipal pour 2022.

La commission suggère pour cette année :

- Le renouvellement du talus paysager (face à M. Louis CARRE), en tenant compte partiellement des propositions de l'Atelier du Marais,
- La réfection des talus paysagers situés devant l'école et le terrain de tennis,
- La reprise des parterres sur le parking du bas du bourg, sans modifier la voirie comme prévu dans l'étude,
- L'aménagement de la parcelle achetée à M. Gaston PIERRE (départ de la voie douce), en zone d'éco-pâturage dans un premier temps.

Pour ces travaux, la commission propose de faire appel en priorité au Syndicat de voirie de Fougères Nord.

Pour les choix des plans, Mme Florence GELOIN et M. Denis TALIGOT solliciteront M. Anthony LEMONNIER – AL Paysage de Luitré (paysagiste) dès le printemps.

Les autres aménagements seront réalisés pour l'automne.

Le conseil municipal approuve dans son ensemble toutes les suggestions de la commission.

M. Le Maire confie à Mme Florence GELOIN, M. Denis TALIGOT et Loïc CARRÉ, l'ensemble du suivi de ces réalisations.

14/COMMISSION FLEURISSEMENT

Florence GELOIN, rédactrice

COMPTE-RENDU DE REUNION – COMMISSION FLEURISSEMENT DU 03/02/22

Etaient présents :

Pour la commission : Florence GELOIN – Denis TALIGOT – Christèle HARDY – David GILBERT

Loïc CARRE

Excusé : Guillaume LALOE

L'ordre du jour prévoyait initialement de nous rendre sur site pour échanger des aménagements : parking (bas du bourg / Couesnon) et future « aire d'accueil : liaison douce vers la voie verte ».

* Cf. le point précédent résumant les prévisions d'aménagement.

Grands pots rouges :

Les pots rouges (dont la couleur était passée) sont repeints par les agents et nous nous sommes rendus à l'atelier technique pour voir le rendu.

L'essai peinture est concluant : le résultat est parfait, les pots ont retrouvé leur couleur rouge comme à l'origine.

Les pots sont en extérieur et à toutes les saisons, reste à voir la tenue de la peinture dans la durée.

Nous proposons d'utiliser deux grands pots rouges pour mettre les aloe vera (stockés actuellement dans le local technique pour l'hiver)

Remise des lots du concours des maisons et fermes fleuries 2021 :

A l'identique de l'année dernière et en raison du COVID, nous n'avons pas pu organiser la cérémonie des vœux du Maire ce début d'année où nous procédons habituellement à la remise des lots du concours des maisons et fermes fleuries.

Nous avons pensé remettre les lots lors de la remise de médaille à Jean-Pierre DESHAYES.

La date des vœux a été reportée au samedi 30 avril prochain à 10h30.

Attendre cet événement nous semble tardif car nous offrons aux participants des bons d'achat à la Maison.fr (pour achat de plantations qui doivent se faire dès le début du printemps...)

Aussi, la commission valide de remettre au plus vite les lots au domicile des participants par l'équipe municipale.

Nous proposons de partir sur les mêmes valeurs que les années précédentes et d'offrir aux participants :

- . Un bon d'achat de 45 € valable à la Maison.fr, offert par la Mairie.
- . Un bon d'achat de 10 € offert par la Maison.fr (je vais solliciter le responsable du magasin pour accord)
- . D'offrir une orchidée aux premiers de chaque catégorie.

+

- . Pour les membres du jury : Un bon d'achat de 20 € valable à la Maison.fr, offert par la Mairie.

15/POINT SUR LA RENCONTRE DU 3 FEVRIER 2022 SUR « LA REFLEXION DE LA MISE EN PLACE D'UNE CRECHE SUR LE SECTEUR DE L'AUMAILLERIE »

Denis CHOPIN, rapporteur

Le conseil municipal cherche à promouvoir la création de structures d'accueil de jeunes enfants sur le secteur de l'Aumailerie. Monsieur Le Maire, Mme JEHAN et Mme BRILLARD, ont rencontré au préalable Mme BERNARD de la caisse d'allocations familles (CAF), qui avait identifié « le besoin » de structures d'accueil sur le secteur.

La commune de La Selle-en-Luitré a pris l'initiative avec la commune de Javené d'organiser une rencontre entre les potentiels utilisateurs, les élus des communes voisines et les entreprises de la zone industrielle de l'Aumailerie.

Les entreprises présentes ont manifesté tout leur intérêt pour un tel projet.

Deux entrepreneurs spécialisés dans ce domaine de petite enfance se sont fait connaître auprès de la commune. Ces dernières ont la volonté de créer rapidement une structure sur le secteur de l'Aumaillerie.

16/NOUVEAU NOM DE RUE VC 16

Denis CHOPIN, rapporteur

En raison de l'implantation d'une entreprise sur la VC n° 16, il convient de dénommer cette voie située entre la rue Alfred Sauvy et la rue Louis Lumière.

L'usage veut qu'il soit donné aux rues situées dans la zone de l'Aumaillerie le nom d'ingénieurs « célèbres »
ou scientifiques.



Quelques exemples de noms issus du site du gouvernement : <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/dossiers/bibliotheque-des-femmes-celebres/#G>.

Sébastienne Guyot

Sébastienne Guyot (née le 26 avril 1896 à **Pont-l'Abbé** dans le Finistère et décédée à Paris le 22 août 1941) est une **ingénieure** française spécialiste d'aérodynamique, issue de la première promotion de l'École centrale de Paris ouverte aux femmes. Elle est championne de France de cross country et participe également aux Jeux olympiques d'été d'Amsterdam en 1928 sur la distance du 800 mètres. Membre de la Résistance française, elle est arrêtée par les Allemands en 1940 et meurt l'année suivante des suites de son emprisonnement.

Yvette Cauchois

Yvette Cauchois (née le 19 décembre 1908 à Paris – décès le 19 novembre 1999 à Paris) est une physicienne et chimiste française. Elle est professeure à l'université Paris-VI, connue pour ses travaux en spectroscopie et en optique.

Edmée Chandon

Edmée Chandon (née le 21 novembre 1885 à Paris – décès le 8 mars 1944 à Paris) Astronome. Elle devient en 1912 la première femme astronome professionnelle en poste en France, à l'Observatoire de Paris. Elle est aussi la première femme docteur ès-mathématiques en mars 1930.

Katia Krafft

Katia Krafft, née Catherine Joséphine Conrad le 17 avril 1942 à Sultz-Haut-Rhin (Haut-Rhin, Alsace) et morte accidentellement avec son mari le 3 juin 1991 au Japon, est une volcanologue française à l'origine de l'invention du chromatographe de terrain pour analyser les gaz volcaniques.

Marguerite Perey

Marguerite Perey, née à Villemomble le 19 octobre 1909 et morte à Louveciennes le 13 mai 1975, est une chimiste française.

Elle est connue pour avoir isolé le francium en 1939. En 1949, elle est professeur titulaire de la chaire de chimie nucléaire à l'université de Strasbourg dans l'Institut de recherche nucléaire. Elle est la première femme élue correspondant de l'Académie des sciences en 1962.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** le nom de rue suivant « Sébastienne Guyot » pour la VC 16,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

17/TARIFS MENAGE SALLE KORRIGANS

Denis CHOPIN, rapporteur

Prestation ménage Salle Korrigans

Une demande a été faite en mairie pour ajouter la prestation ménage à la Salle Korrigans.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour connaître leur avis sur cette sollicitation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE D'APPLIQUER** un tarif pour le ménage à la salle Korrigans,
- **VALIDE** le tarif suivant : 142 € pour 6 heures ou 23,7 € par heure
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Tarifs 2022

Tarifs location salle lancelet :

2022	COMMUNE	HORS COMMUNE
La salle location en semaine	260 €	365 €
La salle forfait week-end	350 €	455 €
Vin d'honneur	100 €	120 €
Location vaisselle	35 € par chariot de 50 couverts.	
Nettoyage par la commune	142 € pour 6 heures ou 23,7 € par heure	
Supplément pour chauffage (1/11 au 31/03)	40 € par jour	
Location salle étage	25 €	
La journée supplémentaire	90 €	
Professionnels et associations*	Journée : 200 € Demi-journée : 100 €	
Chèque caution	3 000 €	

*Les associations de la commune bénéficient, une fois par an de la location gratuite de la salle des fêtes.

Tarifs location salle Viviane (petite salle des fêtes) :

	2021/2022 Commune	2021/2022 Hors commune
La journée	88 €	100 €
Week-end	100 €	120 €
Réunion : ½ journée	45 €	50 €
Cheque caution	100 € (seulement lorsqu'il y a un repas)	

Tarifs location salle Brocéliande 2021/2022 :

Réunion journée	160 €
½ journée	80 €

Aucun chèque de caution n'est nécessaire.

Tarifs location salle Korrigans 2021/2022:

	Commune	Hors commune
Vin d'honneur	50 €	80 €
Week-end	160 €	200 €
Nettoyage par la commune	142 € pour 6 heures ou 23,7 € par heure	142 € pour 6 heures ou 23,7 € par heure
Chèque caution	500 €	500 €

Tarifs location tables et chaises :

2020/2021	Quantité	Prix à l'unité	En cas de casse ou manquant (prix à l'unité)
Chaises	0 à 50	gratuit	35 €
	A partir de 51 chaises	0.30 € dès la 1 ^{ère} chaise	35 €
Tables de 4/6 places	0 à 5	gratuit	200 €
	A partir de 6 tables	5€ dès la 1 ^{ère} table	200 €
Bancs	De 0 à 10	gratuit	50 €
	A partir de 11 bancs	1 € dès le 1 ^{er} banc	50 €

Tarif location barrières de sécurité:

En cas de casse, la barrière est facturée 50 € / unité

Tarifs concession cimetièrè :

	2021/2022
15 ans – 2 m ²	68 €
30 ans – 2 m ²	132 €

Tarifs concession columbarium :

	2021/2022
15 ans	273 €
30 ans	407 €

Une seule case est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la case, elle devra procéder à l'inscription des noms à ses frais sur la plaque fixée sur la case.

Tarifs concession cavurne :

	2021/2022
15 ans	162 €
30 ans	270 €

Une seule cavurne est accordée par famille. Si la famille souhaite identifier la cavurne, elle aura à sa charge les frais de la plaque et de l'inscription des noms.

Tarifs travaux funéraires 2021/2022 :

L'inhumation provisoire dans les caveaux communaux est gratuite pendant les quatre premiers jours puis 10,61 € à partir du 5^{ème} jour (10,40 € en 2020).

18/PERMANENCES DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Denis CHOPIN, rapporteur

Les prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 Avril 2022.

Les élus doivent s'inscrire aux permanences de ces journées, afin d'assurer la tenue du bureau de vote.

QUESTIONS DIVERSES

✓ **Gestion dématérialisée des demandes d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022**

La commune en partenariat avec le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) du syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères ont développé une application numérique SVE (Saisine Par Voie Electronique) facilitant le dépôt des demandes d'urbanisme en ligne. L'obligation de recevoir les demandes par voie dématérialisée concerne l'ensemble des collectivités, quelle que soit leur taille.

Depuis le 1er janvier 2022, tout usager a la possibilité de déposer une demande d'autorisation du droit des sols (*Permis de construire, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme a et b, Permis de démolir, Permis d'Aménager, Déclaration d'intention d'aliéner*) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Cette téléprocédure dont l'accès est « gratuit » permet aux particuliers comme aux professionnels le dépôt et le suivi en ligne de leur demande.

Pour accéder au guichet, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<https://sve.sirap.fr/#/035324/connexion>

A noter, le dépôt au format papier est toujours accepté.

L'utilisateur a possibilité d'opter pour le format de transmission de son choix.

- ✓ **RPI** : La commission départementale réunie à l'inspection Académique, le jeudi 3 février 2022, a constaté la baisse des effectifs dans notre RPI et le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), à l'issue des travaux de cette commission, a décidé la fermeture d'une classe sur le site de Luitré, à compter de la rentrée de septembre 2022.

Prochaines réunions :

- Réunion du Plu sur l'extension de la zone de l'Aumallerie : Jeudi 24/02 de 9h30 à 12h30
- Formation extincteurs sur site mutualisée avec les communes de Fleurigné, La Chapelle-Janson et Le Loroux : le lundi 28.02.2022 de 9h00 à 11h00
- Visite Acfi (inspection du travail de fonction publique territoriale) : le mardi 01.03.2022. à 9h00
- Commission finances semaine n°11
- Prochain conseil municipal le mardi 22 mars 2022
- Vœux du Maire le samedi 30.04.2022 à 10h30
- Descente des caisses à savon semi-nocturne le samedi 11.06.2022.

REGISTRE DES SIGNATURES

N°	Date	Domaine	Objet
1	14/01/22	RH	Arrêté bonification d'ancienneté exceptionnel K DELAUNAY 01.01.2022
2	14/01/22	RH	Arrêté bonification d'ancienneté exceptionnel CH ROUSSEL 01.01.2022
3	14/01/22	RH	Arrêté bonification d'ancienneté exceptionnel E LEMOINE 01.01.2022
4	21/01/22	Urbanisme	Accord DP2200001 – Mme LE BOUCHER – 24 rue Louis Lumière – 6 panneaux solaires
5	04/02/22	Finances	Division de propriété pour acquisition Le Champ de La Selle – Géomat Fougères – 1 654.00 € HT
6	10/02/22	Finances	Bidons en métal – Denios Nassandres – 250.50 € HT
7	15/02/22	Finances	Panneau d'affichage cimetière – ADEQUAT Valences – 309.87 € HT

La séance s'est levée à 23h13.



**Le Maire,
Denis CHOPIN**